

l'honorable représentante qu'ayant eu moi-même de la difficulté à me faire instruire je partage entièrement les points de vue de mon collègue et de la représentante qui vient de prendre la parole.

Notre gouvernement a pris quelques mesures importantes afin d'aider les étudiants à obtenir une instruction universitaire, tant au moyen d'allocations aux jeunes que de prêts aux étudiants. Tel que je le vois, le problème ne consiste pas uniquement à dispenser gratuitement l'instruction universitaire. Il est beaucoup plus profond que cela, et je suis sûr que la représentante elle-même sera la première à le reconnaître. En effet, l'un des problèmes les plus graves que comporte l'accès aux études supérieures consiste à s'assurer que les jeunes poursuivront leurs études assez loin pour pouvoir entrer à l'université.

Je dirai à l'honorable représentante que, selon moi, tous les paliers de gouvernement devraient avoir pour objectif de fournir à notre jeunesse plus d'occasions d'acquérir une instruction suffisante, y compris la formation universitaire. La divergence d'opinion en ce qui regarde la gratuité de l'enseignement universitaire me paraît compréhensible. Cette divergence se rencontre, non seulement chez les membres de la Chambre, mais aussi parmi les dirigeants de l'enseignement dans les provinces.

La formation universitaire est un domaine qui relève des provinces. Le gouvernement fédéral peut contribuer à la rendre accessible à un plus grand nombre en aidant aux universités et en consentant les prêts nécessaires. Un jour, peut-être, la formation universitaire deviendra gratuite, mais il reste beaucoup d'autres choses à faire. Je partage l'intérêt que cette question inspire à l'honorable représentante, et je crois qu'elle a fourni un apport utile en la soumettant à la Chambre.

[Français]

L'AGRICULTURE—À PROPOS DE LA POLITIQUE
DE LA SUBVENTION À LA PRODUCTION
LAITIÈRE

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord remercier l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Greene) d'avoir bien voulu patienter jusqu'à cette heure pour entendre la question que je désire débattre ce soir.

Le 5 mai dernier, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture, à l'appel de l'ordre du jour, s'il se rendait compte que l'effort qu'il faisait afin de relever le prix du lait payé aux producteurs, au taux de \$4 les 100 livres, dosant 3.5 p. 100 de matière grasse, n'a pas eu le résultat qu'il escomptait.

[L'hon. M. Sharp.]

Si j'ai posé cette question, c'est dans le but d'attirer son attention sur le fait que les producteurs de produits laitiers n'accepteront pas un prix moindre que celui réclamé et promis par le ministre.

On se souvient que l'an dernier, le ministre de l'époque avait promis un prix de \$3.50 les 100 livres de lait de transformation. Ce prix ne fut jamais atteint; je prévient le ministre que nous n'accepterons pas la même situation cette année.

Selon les rapports que j'ai de deux sociétés coopératives agricoles de l'Abitibi et de plusieurs producteurs laitiers, la première quinzaine d'avril, cette année, a rapporté \$3.67 les 100 livres, au maximum. Alors, c'est encore loin du prix promis. Or, les cultivateurs ont besoin—et le ministre le sait—de ce minimum de \$4 les 100 livres de lait pour pouvoir remplir leurs obligations.

Le gouvernement peut, lui, même si ce n'est pas recommandable, combler ses déficits par des augmentations de taxes ou des emprunts, mais le cultivateur, lui, ne le peut pas, et l'endettement a des limites.

Je demande au ministre de l'Agriculture d'augmenter la subvention actuelle, qui est insuffisante. Autrement, les fabriques, pour atteindre le prix de \$4, devront augmenter le prix du beurre, de la caséine et autres produits laitiers, et les consommateurs ne peuvent supporter davantage une autre augmentation du coût de la vie.

Le ministre doit prendre des mesures immédiates pour que la promesse qu'il a faite aux cultivateurs canadiens se réalise, et ce à compter du 1^{er} avril de cette année.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Au sujet de la question posée par l'honorable député de Chapleau (M. Laprise), sur les résultats de la nouvelle politique laitière, permettez-moi de signaler que les paiements que les producteurs ont reçus des établissements de transformation durant le mois d'avril s'appliquent à leurs livraisons de lait durant le mois de mars, et que ces paiements ont été effectués aux termes du programme de soutien de l'an dernier. Les paiements sur le lait livré après le 1^{er} avril en vertu du nouveau programme de soutien ne font que commencer à être versés par plusieurs établissements de transformation.

Permettez-moi de souligner en outre que le prix de base de \$3.25 les 100 livres est un prix moyen s'appliquant au lait d'une teneur de 3.5 p. 100 de matière grasse. Si le lait est d'une teneur inférieure, les paiements seront nécessairement plus bas.

Je ferai cependant remarquer à l'honorable député que, comme je l'ai souligné lorsque j'ai annoncé le programme de soutien de